



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Saint-Germain-en-Laye, le 7 NOV. 2014

Bureau de l'Aménagement  
Et du Développement Durable  
Affaire suivie par : O. Linden  
odile.linden@yvelines.gouv.fr  
Téléphone : 01 30 61 34 35  
Télécopie : 01 30 61 34 97

**Relevé de décisions**  
**Commission de suivi de site du bassin industriel**  
**de Triel-sur-Seine / Carrières-sous-Poissy.**

Mardi 7 octobre 2014

Participaient sous la présidence de Monsieur Philippe COURT, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye :

- Madame Karine KAUFFMANN, représentant la communauté d'agglomération des deux rives de la Seine et le SIDRU, accompagnée de Monsieur Pierre BRICOUT et Isabelle LEGROS (IL Ingénierie)
- Monsieur Jean-François TASSIN, représentant le SIVATRU,
- Monsieur Frédéric SPANGENBERG, représentant Triel-sur-Seine,
- Madame Monique ORY, représentant le CAPESA et le Comité de Sauvergarde de Chanteloup et de ses Environs
- Monsieur Philippe PAILLET, représentant l'association des Amis de Triel, accompagné de Monsieur Alain GELOT,
- Madame Hélène GHESQUIERE, représentant l'association Pissefontaine environnement,
- Madame Jacqueline MICHARD, représentant l'association Environnement du Val de Seine,
- Madame Raymonde MORVAN, représentant l'association des Propriétaires et des Exploitants Agricoles de Triel-sur-Seine, accompagnée de Monsieur Lionel DUPUIS,
- Madame Anne de KOUROCH, représentant l'association de sauvegarde de l'environnement d'Epône
- Monsieur Anthony RAMONI, représentant la Société Lafarge Granulats, accompagné de Monsieur Jean-Baptiste ARTRU
- Madame Caroline COMTE-SFEZ, représentant la société Triel Granulats,
- Monsieur Olivier NECTOUX, représentant Azalys accompagné de Monsieur Eric BAILO, directeur du site,
- Monsieur Jean-Luc CHALLE, représentant la Société Génériss,
- Monsieur Thierry HAUCHARD, représentant la société GSM,
- Monsieur Christophe CAUCHI, représentant la société EMTA, accompagné de Monsieur Médéric LOMBARD, directeur du site,
- Monsieur Yann BOURBON, représentant du site Seine Gresillons du SIAAP,
- Madame Audrey BAROTTE, représentant des salariés de la société GSM,
- Madame Sabine REMARS, représentant des salariés du site Seine Gresillons du SIAAP,
- Monsieur Christian HEYSEN, représentant des salariés de la société Lafarge Granulats,

- Monsieur Thomas LACAZE, représentant l'EPFY en qualité de personnalité qualifiée,
- Monsieur Alban GHEERAERT, Direction Départementale des Territoires,
- Monsieur Henri KALTEMBACHER, Chef de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie UT des Yvelines, accompagné de Madame Delphine DUBOIS et Messieurs Alain THIVONE, Christian MAGAR, Dominique BANGOULA,
- Monsieur Didier BAUDIAU, Service Départemental d'Incendie et de secours des Yvelines,
- Madame Françoise BRIAND, chef du bureau de l'Aménagement et du Développement Durable de la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye,
- Madame Odile LINDEN, bureau de l'Aménagement et du Développement Durable de la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye,

Le quorum étant réuni, le Sous-Préfet ouvre la séance de cette première commission de suivi de site dans l'arrondissement, qui s'étend au bassin industriel de Triel-sur-Seine / Carrières-sous-Poissy.

L'ordre du jour porte dans un premier temps sur l'adoption du règlement intérieur de la commission et la désignation des membres du bureau. Dans un second temps, seront présentées successivement l'activité de l'usine par l'exploitant et l'action de l'Inspection des Installations Classées, pour l'usine d'incinération des ordures ménagère Azalys, pour le site de l'ancienne décharge exploité par EMTA, enfin pour l'usine du SIAAP Seine Grésillons. Les questions diverses pourront être posées à la fin de chaque présentation.

## **I – Adoption du règlement intérieur**

Le Sous-Préfet souligne que les représentants du bureau sont des membres qui ont vocation à être titulaires. Il convient de le préciser dans l'article 3.

### A – Discussion

M. Paillet (AAT) souhaite que chaque membre du bureau ait un suppléant afin que l'association à laquelle il adhère, seule association de propriétaires parmi plusieurs associations oeuvrant pour la protection de l'environnement, soit représentée.

Le Sous-Préfet remarque que le bureau a une vocation administrative. Les points importants sont délibérés au sein de la commission.

Des observateurs pourront être admis à assister à la commission comme c'est le cas aujourd'hui.

Mme Michard (AEVS78) demande que l'article 5 mentionne la tenue de deux réunions de la commission par an.

Le Sous-Préfet note que l'article 5 est rédigé de manière à ce qu'il y ait a minima une réunion par an. Il est toujours possible d'en réunir plus si cela s'avère nécessaire.

Mme Ory (Capesa) demande si les réunions de la commission sont ouvertes au public sur décision du bureau.

Des cas bien particuliers peuvent nécessiter une ouverture de la commission au public. En dehors de ces cas, des observateurs peuvent être admis sous trois conditions :

- leur nombre doit être raisonnable,
- ils doivent se faire connaître quelques jours avant la réunion,
- ils ne doivent pas intervenir en séance.

#### B – Vote

Il est procédé à l'adoption du règlement intérieur par vote.

22 membres étant présents ou représentés.

Vote défavorable : 0

Abstention : 0

Le règlement intérieur de la commission est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## II – Désignation des membres du bureau

A – représentant du collège des collectivités territoriales.

2 candidats se sont fait connaître : Mme Karine Kauffmann et M. Frédéric Spangenberg.

Dans la perspective d'un accord entre les candidats, le Sous-Préfet accorde un délai de réflexion. Une réponse devant être apportée dans le délai d'une semaine.

B – représentant du collège des riverains.

Mme Monique Ory (capesa) se porte candidate. Elle est élue à l'unanimité des membres du collège présents.

C – représentant du collège des exploitants.

M. Thierry Hauchard ( société GSM) se porte candidat, il est élu à l'unanimité des membres du collège présents ou représentés.

D – représentant du collège des salariés des installations classées.

M. Christian Heysen se porte candidat, il est élu à l'unanimité des membres du collège présents.

E – représentant du collège des administrations

Le chef de l'unité territoriale de la DRIEE est désigné comme membre du bureau.

## III – Usine d'incinération des ordures ménagères AZALYS

A – Présentation de l'exploitant, par Olivier Nectoux

Le document présenté a été remis aux membres de la commission avec l'invitation à la CSS.

### Questions diverses :

1 – Quel est le nombre de camions par jour qui partent d'Azalys ? (M. Paillet)

→ 8 camions sortent de l'usine chaque jour pour évacuer les différents sous-produits et 40 y entrent quotidiennement pour apporter les déchets, en provenance des communes du Sidru et du Sivatru.

Certains trajets sont relativement brefs, le mâchefer par exemple est envoyé à Valomat qui est à 300 mètres de l'usine.

2 – M. Paillet a noté que l'usine est certifiée ISO 14 001. Projetez-vous d'atteindre une meilleure certification, européenne par exemple ?

→ M. Kaltembacher précise que ISO est une certification internationale.

3 – Qui réalise l'analyse des carottages dans le cadre de la surveillance environnementale ?

→ Azalys fait appel à la société Dekra.

M. Tassin fait remarquer que l'accès au Sivatru se fait par le chemin de Californie, très emprunté par des camions qui roulent à vive allure et qui perdent de la boue. Les courriers adressés sont restés sans réponse.

4 – Mme Michard demande pourquoi les carottages sont situés à l'est et à l'ouest ?

→ M. Nectoux justifie la position des carottages par une étude d'impact s'appuyant sur la rose des vents, qui représente les vents dominants.

5 – Quelle est l'origine de la concentration en plomb relevée ?

→ M. Kaltembacher explique que la surveillance de l'impact des émissions atmosphériques d'un incinérateur se fait en deux parties. D'une part, les analyses en sortie de cheminée et d'autre part la surveillance dans le milieu.

Compte-tenu de l'absence de non-conformité sur le paramètre plomb en sortie de cheminée, la responsabilité de l'usine Azalys dans la présence de plomb retrouvée dans le milieu peut être potentiellement écartée. Cette absence de corrélation permet alors d'envisager d'autres activités à l'origine de la présence de plomb dans le milieu.

6 - M. Spangenberg propose qu'un point d'étude en dehors des vents dominants de la rose des vents soit effectué.

Le Sous-Préfet note cette demande qui sera examinée. Une réponse différée sera apportée.

7 - Mme Ory interroge sur l'origine de l'augmentation de dioxines et de plomb dans la plaine.

Les brûlages sauvages de caoutchouc sont une hypothèse. Ce qui est certain c'est que les analyses en sortie d'usine sont surveillées dans le cadre du suivi des installations classées et ne montrent pas d'augmentation.

Les brûlages sauvages relèvent de la compétence du maire, il existe une police du maire à mettre en œuvre pour lutter contre ces brûlages sauvages. Le Parquet peut également être saisi.

Mme Michard (AEVS 78) demande à ce que cette réponse figure au compte rendu.

8 - Mme Ory (capesa) Azalys brûle 57 000 tonnes de déchets ménagers mais beaucoup viennent de l'extérieur des communes appartenant au syndicat du Sidru.

M. Tassin déclare que le Sivatru se modernise et opère un tri important. Désormais les dix communes adhérentes envoient leurs 24 000 tonnes au Sidru. Azalys fonctionnera bientôt à pleine charge, notamment en raison de la fermeture d'une usine à Valène (Camy).

Le Sous-Préfet note que de manière générale la production de déchets par usager est en baisse. Pour que l'usine fonctionne de manière optimale et que le bilan économique et environnemental soit le meilleur, il faut que l'usine fonctionne à plein régime.

La convention entre le Sidru et le Sivatru n'a aucune incidence sur la fiscalité (sur la prise en charge de la dette).

M. Kaltembacher note que malgré la fermeture de l'usine d'incinération de Valene, la capacité des incinérateurs du département des Yvelines reste suffisante pour traiter le gisement de déchets du département.

10 - Pourquoi l'usine de Valène a-t-elle été fermée ?

→ C'est une décision de la Camy pour des raisons techniques.

B – Présentation de l'action de l'inspection des installations classées.

Document joint en annexe.

#### Questions diverses :

1 – Mme Michard souhaite que des précisions soient apportées sur le problème du réservoir de stockage de solution ammoniacale.

→ Mme Kauffmann précise que l'exploitant a corrigé le problème le jour même.

→ M. Kaltembacher ajoute qu'Azalys procède à une auto surveillance de ses émissions atmosphériques. Cette auto surveillance est complétée par un contrôle trimestriel par un organisme indépendant. Parmi ces contrôles, il peut arriver que l'un soit organisé par la DRIEE dans le cadre d'un contrôle inopiné des émissions atmosphériques.

2 – M. Paillet s'étonne que le choix du laboratoire soit effectué par l'exploitant.

→ M. Kaltembacher répond que le choix, par l'exploitant, de l'organisme de contrôle se fait sur une liste remise par la DRIEE. L'exploitant doit changer régulièrement le choix du laboratoire dans cette liste pour ne pas faire appel systématiquement au même organisme de contrôle.

3 – Mme Morvan (APEA) demande quel est le seuil maximal qu'Azalys peut atteindre dans le cadre de sa demande d'augmentation de capacité de traitement ?

→ La demande d'augmentation de capacité de traitement est en cours de préparation, la capacité qui sera demandée n'a pas encore été fixée. Cette demande fera l'objet d'un examen par l'inspection des installations classées qui proposera au Préfet les suites à donner.

S'il s'avère que cette modification est substantielle, elle sera soumise à l'avis de la présente commission.

#### **IV – Ancienne installation de stockage de déchets non dangereux de Triel-sur-Seine. (EMTA)**

A – Présentation de l'action de l'inspection des installations classées, par Delphine Dubois.

Document joint en annexe.

La dernière inspection du site date de septembre 2014.

B - Présentation de la société EMTA, par M. Lombard.

Emta assure le suivi de post exploitation de l'ancienne installation de stockage de déchets non dangereux.

#### Questions diverses :

1 – Mme Michard demande si les mesures effectuées sur les ponts bascules au passage des camions sont consignées sur un cahier à souches.

→ M. Lombard indique que toutes les mesures sont inscrites sur un registre informatique.

2 – Monsieur Tassin appelle Emta à la plus grande vigilance quant aux limitations de vitesse des camions et à leurs chargements parfois trop importants.

→ M. Lombard répond, sur le 1<sup>er</sup> point, que les chauffeurs sont régulièrement sensibilisés à la vitesse. Sur le 2<sup>ème</sup> point, que la société Emta fait nettoyer le chemin de Californie par une balayeuse aspirante, chaque fois que cela s'avère nécessaire. Il n'y a pas de nettoyage à l'eau. Il rappelle que le transport fluvial qui est envisagé, permettra de diminuer le recours au transport routier.

3 – M. Paillet formule plusieurs demandes :

- quelle sera l'utilité du ponton après l'exploitation ?
- y a-t-il des contrôles inopinés ?
- Emta envisage-t-elle d'autres solutions pour le nettoyage de la voirie ?
- comment est géré le biogaz, quelle est la quantité produite, où est-il envoyé ?
- qu'en est-il de l'entrée de ville ?
- y-a-t-il un contrôle de la hauteur de remblaiement ?

→ M. Cauchi précise que pour optimiser l'utilisation du quai fluvial, un partenaire (GSM) a été trouvé. Il est prévu que lorsque le site fermera, le quai serait démonté.

S'agissant des contrôles, il y a deux contrôles constants : le chauffeur effectue un prélèvement de son chargement et Emta fait un prélèvement au sol.

L'analyse est réalisée par un laboratoire hollandais, seul à répondre assez rapidement pour permettre le retrait de la terre si un problème était détecté.

Quant au biogaz, il est éliminé par torchère. C'est un système qui fonctionne bien.

L'entrée de ville a fait l'objet de réunions avec la ville de Triel-sur-Seine et la Ca2rs, en août 2014, à la suite desquelles Emta attend un retour.

Le chemin de la Californie est régulièrement nettoyé. S'il s'avère que le balayage n'est pas suffisant, des solutions permettant de l'améliorer seront examinées.

Toutefois, Emta et les camions qui se rendent sur le site de l'ancienne décharge, ne sont pas les seuls utilisateurs de cet axe et ne peuvent, par conséquent, être tenus pour uniques responsables de son entretien.

Les contrôles des hauteurs de remblai par un géomètre sont consignés dans un rapport.

4 – Mme Ory indique que Defsit a engagé deux recours gracieux et contentieux contre l'arrêté de dérogation aux espèces protégées. Une surveillance est-elle opérée afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'aménagement sur les zones concernées par les espèces protégées ?

→ Le Sous-Préfet rappelle que le recours contentieux n'est pas suspensif et qu'il ira à son terme.

Emta n'a pas fait de remblais tant que l'arrêté préfectoral de dérogation aux espèces protégées n'était pas pris.

5 – M. Paillet demande quand la terre végétale sera déposée.

→ M. Cauchi répond que la terre végétale sera mise en couverture, c'est une opération qui sera effectuée à la fin.

6 – M. Spangenberg et Mme Kauffmann interrogent M. Cauchi sur un possible tassement du terrain.

→ M. Cauchi ne pourra faire ce type de constat que sur du long terme. Il est prévu en 2020 d'établir un dossier.

7 – M. Spangenberg note que le Siaap récupère sa production de gaz pour en faire de l'électricité. EMTA peut elle en faire autant avec le biogaz ?

→ M. Cauchi est prêt à examiner les possibilités qui présentent un intérêt, et à en discuter avec le Siaap.

## **V – Présentation de l'extension de l'usine d'épuration Seine Grésillons (SIAAP)**

A – Présentation de l'exploitant par M. Yann Bourbon.

Le document présenté a été remis aux membres de la commission avec l'invitation à la CSS.

B – Présentation de l'action de l'inspection des installations classées, par M. Christian Magar.

Document joint en annexe.

### Questions diverses :

1 – M. Paillet souhaite savoir où se situent les barrages flottants permettant de récupérer les déchets tels que bouteilles d'eau ....

→ M. Bourbon indique que le plus proche doit être à Chatou.

2 – M. Paillet s'interroge sur la valorisation des boues.

→ M. Bourbon explique que l'incinération des boues ne se fait plus sur le site Azalys, elles sont maintenant valorisées en cimenterie, ou dans des installations de compostage ou de méthanisation.

3 – Mme Michard demande quand sera créée la zone humide de 5 ha ?

→ La zone humide sera créée lorsque l'ensemble des granulats sera exploité. Les travaux débiteront vers 2017 / 2018.

### **VI – Conclusion**

Cette commission de suivi de site du bassin industriel de Triel-sur-Seine / Carrières-sous-Poissy a vocation à se prononcer sur les installations classées relevant de l'article L 521-1 du code de l'environnement.

Si une difficulté survient sur une ICPE autre que l'une des trois examinées aujourd'hui, il sera possible de l'ajouter à l'ordre du jour d'une prochaine séance, même en urgence.

Pour le Sous-Préfet,  
et par délégation,  
La Chef du Bureau de l'Aménagement  
et du Développement Durable,



Françoise BRIAND